

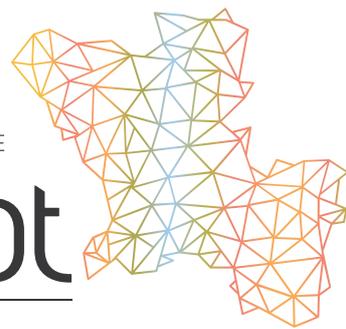


Rapport d'activités

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot

SUD LOIRE



20 23

MAI 2024

Sommaire

Le mot du Président	4
 Calendrier global de la révision	5
 Les rencontres des instances politiques en 2023	6
 Réviser le Scot en associant les élus, les équipes et la population	7
 2023 : une année-pivot pour les études dans le cadre de la Révision du Scot Sud Loire	8
 La mise en œuvre opérationnelle du Scot en 2023	10
 Les outils de prospective et de coordination : la question des échelles	13
 La participation à la démarche inter-Scot en 2023	14
 Périmètre, élus, équipe, ressources et budget	15

Le mot du Président

Une nouvelle loi à appliquer : la trajectoire Zéro Artificialisation Nette



Par la loi Climat et Résilience, le législateur a donné des objectifs clairs et une position stratégique aux territoires dans la dynamique politique d'adaptation aux enjeux du changement climatique.

Du fait de leurs présences quotidiennes aux côtés des habitants, les élus locaux sont les premiers à être interpellés tout à la fois, par les conséquences concrètes de ce changement qui va s'accroissant et, par la difficulté à changer notre modèle de développement ou plus simplement nos modes de vie.

Dans un cas comme dans l'autre, l'invocation et la contrainte produisent l'effet contraire de celui escompté.

Or ce qui m'importe c'est de partager, de manière transparente, les enjeux et de susciter l'adhésion.

De ce point de vue, l'année 2023 est une année charnière pour le Scot puisqu'il s'agit de passer des discours généraux du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) à leurs déclinaisons concrètes mais aussi de remobiliser

les délégués intercommunaux pour arbitrer des décisions majeures.

Un arbitrage sous contrainte : celle du climat se comprend ; celle des aléas des textes réglementaires étatiques plus difficilement.

Sans vouloir faire porter une culpabilité particulière à un échelon dans notre République décentralisée, il me semble important de souligner la maturité et le sens du collectif qu'expriment les élus locaux mobilisés pour réviser et climatiser le Scot à l'échelle de 198 communes.

Pour atteindre cet objectif, aussi vital qu'ambitieux, nous aurons besoin de l'accompagnement bienveillant des services de l'Etat, soucieux comme nous élus locaux, de porter l'esprit, sinon la lettre, de la loi.

Ensemble, nous allons y arriver.

Christophe BAZILE
Président

Calendrier global de la révision 2018-2025

		Comité syndical	Réunion publique	Forum élus	PPA	Enquête publique
29 mars 2018	Délibération de prescription de la révision	☑				
27 nov. 2018	Première réunion publique à Feurs - présentation de la procédure de Révision		☑			
01 avr. 2019	Comité de pilotage des personnes publiques associées				☑	
17 juin 2021	Forum de présentation du diagnostic aux élus			☑		
14 sept. 2021	Comité de pilotage des personnes publiques associées				☑	
09 déc. 2021	Présentation du diagnostic	☑				
22 sept. 2022	Forum de présentation du PAS aux élus			☑		
12 oct. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		☑			
19 oct. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		☑			
09 nov. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		☑			
10 nov. 2022	Comité de pilotage des personnes publiques associées				☑	
16 nov. 2022	Réunions publiques : synthèse du diagnostic, orientations générales, parti pris retenu		☑			
01 déc. 2022	Débat préalable sur le projet d'aménagement stratégique	☑				
14 mars 2024	Présentation des options de consommation foncière	☑			☑	
07 juin 2024	Réunion publique de présentation du PAS		☑			
13 juin 2024	Comité de pilotage des personnes publiques associées PAS				☑	
28 juin 2024	Débat sur le projet d'aménagement stratégique (PAS)	☑				
sept. oct. 2024	Réunions publiques en vue de l'arrêt du projet		☑			
oct. nov. 2024	Comité de pilotage des PPA en vue de l'arrêt du projet				☑	
nov. déc. 2024	Délibération d'arrêt du projet	☑				

Les rencontres des instances politiques en 2023

Le syndicat mixte du Scot Sud Loire assure tout à la fois la direction politique d'un projet de territoire, celle permettant la construction d'un document cadre intégrateur, ainsi que le pilotage d'une organisation travaillant à leur mise en œuvre quotidienne.

LA DIRECTION POLITIQUE

Christophe Bazile, Maire de Montbrison et Président de Loire Forez agglomération, a remplacé Jean-Pierre Berger, Adjoint au Maire de Saint-Étienne, le 30 mars 2023.



LE COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical s'est réuni à trois reprises en 2023 :

- 23 février
- 30 mars
- 30 novembre



LE BUREAU

Le Bureau s'est réuni neuf fois en 2023 :

- 2 février
- 16 mars
- 27 avril
- 30 mai
- 29 juin
- 7 septembre
- 12 octobre
- 9 novembre
- 15 décembre

LE PLAN PAYSAGE

Un temps fort s'est déroulé le 5 novembre
Un comité de pilotage a eu lieu le 8 décembre

Réviser le Scot

en associant les élus, les équipes et la population

Par nature, le schéma de cohérence territorial est un document fondé sur le partenariat et sur la construction partagée d'un territoire de vie.

La traduction méthodologique de ces options et de cette réalité définit l'engagement quotidien des équipes techniques du Scot qui animent et préparent cet environnement.

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À LA RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DES EPCI MEMBRES

Pour engager ce travail partenarial renouvelé, le Président du Scot a souhaité rencontrer les Présidents des EPCI adhérents pour faire le point sur la Révision en cours ainsi que sur les enjeux propres à chaque intercommunalité (novembre 2023).

DES RÉUNIONS EN GROUPE DE TRAVAIL

Sur les questions démographiques, sur les besoins en logements, sur l'usage sobre des ressources, notamment foncières, le travail est organisé pour associer :

- Les agents des EPCI sur la base des propositions élaborées par epures
- Les élus du Bureau pour valider les orientations
- Les élus des EPCI rassemblés dans des groupes de travail thématiques
- Les représentants de l'Etat et des PPA dans ces mêmes groupes
- Enfin les élus délégués au sein du comité syndical pour valider les orientations et les inscrire dans le document cadre puis dans les pratiques

UN CADRE SYSTÉMIQUE DE RENCONTRE AVEC L'ÉTAT ET AVEC LES EPCI

L'équipe du Scot, en s'appuyant sur son partenariat avec l'agence d'urbanisme epures, anime des rencontres de travail mensuelles avec chacun des 4 EPCI membres ainsi qu'avec les services de la DDT et de la Préfecture.

Ces rencontres sont notamment l'occasion d'accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme portés par les EPCI (PLUi de Saint-Étienne Métropole et de Loire Forez agglomération) ainsi que par leurs communes membres.

Elles permettent surtout un partage des diagnostics et des enjeux en amont des prises de décisions et des orientations stratégiques. Une culture commune de planification s'élabore dans un contexte de contraintes.

2023 : une année-pivot

pour les études dans le cadre de la révision du Scot Sud Loire

Entre le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique de décembre 2022 et l'arrêt du projet prévu en décembre 2024, l'année 2023 est une des deux années centrales pour l'articulation entre diagnostic, projet et définition des objectifs, voire des actions.

En plus de l'accompagnement d'EPURES dans le cadre d'un programme partenarial tout à la fois structurel et évolutif, l'année 2023 s'est conclue par l'achèvement des travaux du groupement CAUDEx/FABRIQUES permettant de finaliser la Charte des paysages du Scot Sud Loire (comité de pilotage du 8 décembre 2023), notamment sur la base des échanges du temps fort du 7 novembre organisé à La Fouillouse. De même, la prestation E.A.U./NOVASCOPIA a abouti à un premier retour détaillé dans le cadre d'une évaluation environnementale externalisée du PAS (18 décembre 2023).

1/ EPURES, SYNTHÈSE D'UNE ANNÉE D'ÉTUDE AU CÔTÉ DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD-LOIRE

Dans le cadre de l'accompagnement d'epures du syndicat mixte dans la révision du Scot Sud Loire, l'année 2023 a été consacrée au lancement de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs sur la mobilité, l'agriculture et la biodiversité, à partir de travaux en groupes de travail techniques et de pilotage politiques. Epures a également assisté le Syndicat mixte dans les précisions et ajustements apportés au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), notamment sur l'armature territoriale, et sur les grandes orientations en matière d'ambition démographique, de besoins en logement et de répartition de ceux-ci sur le territoire.

2/ UNE CHARTE DES PAYSAGES POUR LE SUD LOIRE : MÉTHODE DE TRAVAIL ET CONCLUSIONS PROVISOIRES

Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir, ensemble, les acteurs d'un territoire pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives choisies et partagées afin de préserver la qualité des paysages.

Le Plan de Paysage du territoire du Scot Sud Loire portée par Fabriques et Caudex propose d'anticiper et d'accompagner les mutations paysagères en cours et à venir au travers de temps de co-construction permettant aux élus de projeter collectivement un avenir résilient pour le Sud Loire décliné en trois axes : La préservation des héritages, la construction de paysages désirables, la neutralité carbone et le confort climatique.

L'année 2023 a été l'occasion de définir les objectifs et la stratégie paysagère du Scot Sud Loire, avec plusieurs temps jalons pour agir sur le cadre de vie et les paysages du quotidien :

- Le temps fort 2, « Paysages, sobriété et énergies renouvelables », a permis de travailler sur la mise en récit paysagère de la transition énergétique du sud Loire, les modalités et la gouvernance de projets collectifs, l'autoconsommation collective, et l'acceptabilité sociétale et la préservation du patrimoine paysager. Plusieurs invités sont intervenus pour alimenter les échanges : EDF France, Le SIEL 42, Les centrales Villageoises Cévidorées et de la région de Condrieu. Des photomontages situés ont permis d'illustrer de potentielles évolutions du territoire et de faire réagir les participants sur des questions prospectives.
- Le temps fort 3, « tissus urbains en mutation », a permis de spatialiser des orientations concrètes sur la mutation « désirable » des tissus urbains. Une approche par typologie a permis de dégager des axes concrets. Des représentations en blocs-diagramme en trois dimensions des tissus urbains « avant-après », ont permis aux élus de se projeter.

Quatre objectifs de qualité paysagère ont ainsi été formulés, permettant de fixer des caps à poursuivre en matière de préservation et de valorisation des paysages à l'échelle du Scot Sud Loire :

- Recomposer les paysages du Sud Loire autour de l'eau.
- Accompagner la mutation des espaces habités dans leur diversité
- Pérenniser l'activité agricole au regard des changements climatiques et sociétaux
- Développer un territoire sobre et productif en énergie

L'année 2024 sera consacrée à la concrétisation du plan d'action et à l'intégration de la dimension paysagère au sein du DOO du Scot Sud Loire. L'objectif sera d'intégrer le paysage comme approche transversale, intégrée aux différentes politiques publiques sectorielles.

3/ L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE : UN OUTIL PRÉCIEUX

L'évaluation environnementale du Projet d'Aménagement stratégique permet d'identifier les effets positifs et négatifs que le Scot peut avoir sur l'environnement, qu'il s'agisse de la faune, de la flore, des ressources en eau, de la qualité de l'air, etc en prenant en compte les mutations liées au changement climatique. En identifiant les impacts potentiels dès les premières étapes de la planification, les mesures appropriées peuvent être prises pour minimiser, éviter ou compenser les dommages environnementaux.

L'évaluation environnementale encourage la prise en compte des aspects environnementaux dès le début du processus de planification, ce qui favorise le développement durable et la conservation des ressources naturelles pour les générations futures.

L'évaluation environnementale est ainsi un outil précieux qui contribue à assurer que les projets de développement respectent l'environnement, sont durables et bénéfiques à long terme pour la population, la transition économique et les écosystèmes concernés.



La mise en œuvre opérationnelle du Scot en 2023

SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :

Présence aux réunions en qualité de Personne Publique Associée, concertation préalable, coordination ou ateliers pour

Saint-Étienne-Métropole :

- la révision du plan de mobilité (PDM) de Saint-Étienne-Métropole (1 comité technique, 1 comité de pilotage, 24 groupes de travail thématiques),
- le suivi du plan partenarial d'aménagement (PPA) Gier Ondaine Saint-Étienne (GOSE) de Saint-Étienne-Métropole,
- l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (1 comité technique, 1 comité de pilotage, 3 réunions préparatoires,
- l'élaboration du projet alimentaire
- l'élaboration du schéma directeur d'urbanisme commercial (2 ateliers),
- la modification du plan local d'urbanisme (PLU) d'Unieux (1 réunion de concertation)
- la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Jean-bonnefonds (1 réunion de concertation)
- la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Chamboeuf (1 réunion de concertation)

Loire Forez agglomération :

- la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Sainte-Agathe-la-Bouterresse (1 réunion de concertation),
- la modification du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (1 réunion de présentation),
- la révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (1 réunion de présentation),
- la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Luriecq (1 réunion de concertation),
- la modification du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) (remarques préalables)

Forez-Est :

- la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Feurs,
- l'élaboration du projet alimentaire

- la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Veauche (1 réunion de concertation),
- la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pouilly-les-Feurs,
- l'élaboration d'une grille d'analyse sur l'aménagement commercial préparatoire aux CDAC,
- la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Veauche (1 réunion de préparation à la commission d'analyse des documents d'urbanisme du syndicat mixte du Scot Sud-Loire),
- la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Veauche (1 commission d'analyse des documents d'urbanisme du syndicat mixte du Scot Sud-Loire)

Monts du Pilat :

- la révision simplifiée de Saint-Sauveur-en-Rue

Parc naturel du Pilat :

- révision de la charte (3 réunions de concertation, 1 comité technique)

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (4 réunions de préparation)

Etat Loire :

- révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) (1 comité technique et 1 comité de pilotage)

Bassins rivières :

- révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE Loire en Rhône-Alpes) (3 commissions locale de l'eau et 1 atelier),
- révision de la stratégie inondation de l'aire lyonnaise (1 comité inondation),
- élaboration du plan de la gestion de la ressource en eau (PGRE) du Giers (1 comité rivière)

AVIS DONNÉS DANS LE CADRE DE MODIFICATION OU RÉVISION POUR :

Saint-Étienne Métropole :

- le plan local d'urbanisme de La Fouillouse (modification N°2),
- le plan local d'urbanisme de Saint-Jean-Bonnefonds (modification N°1),
- le plan local d'urbanisme de La Grand-Croix (modification simplifiée N°1),
- le plan local d'urbanisme de Saint-Chamond (modification N°7),
- le plan local d'urbanisme de La Ricamarie (modification simplifiée N°1),
- le plan local d'urbanisme de La Ricamarie (modification N°1)

Loire Forez agglomération :

- La plan local d'urbanisme intercommunal (modification simplifiée N°1)

Forez-Est :

- le plan local d'urbanisme de Saint-Laurent-la-Conche (modification N°1),
- le plan local d'urbanisme de Salvizinet (modification simplifiée N°2)

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) (modification N°1)

Parc naturel du Pilat :

- la charte

Pays entre Loire et Rhône :

- La plan local d'urbanisme intercommunal (modification simplifiée N°1),
- La plan local d'urbanisme intercommunal (modification N°1)

AVIS DONNÉS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION D'AUTORISATION D'URBANISME POUR DES PERMIS D'AMÉNAGER ET PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE POUR :

Saint-Étienne Métropole :

- « Le Colombier » à Saint-Jean-Bonnefonds,
- « Immeuble » à Roche-La-Molière,
- « Paul Ber » à Villars,
- « Puit Voisin » à Saint-Étienne,
- « Le Colombier » à Saint-Jean-Bonnefonds,
- « Ratarieux » à l'Etrat,
- « La Calonnière » à l'Etrat,
- « La Calonnière » à l'Etrat,
- « Inovy » à Saint-Priest-en-Jarez

Loire-Forez agglomération :

- « La Bruyère » à Savigneux,
- « Pleuvev » à Savigneux

PARTICIPATION À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) POUR :

Saint-Étienne Métropole :

- L'agrandissement de l'espace commercial NOVACIERIE à Saint-Chamond,
- L'agrandissement de l'espace commercial à Saint-Étienne (NOZ),

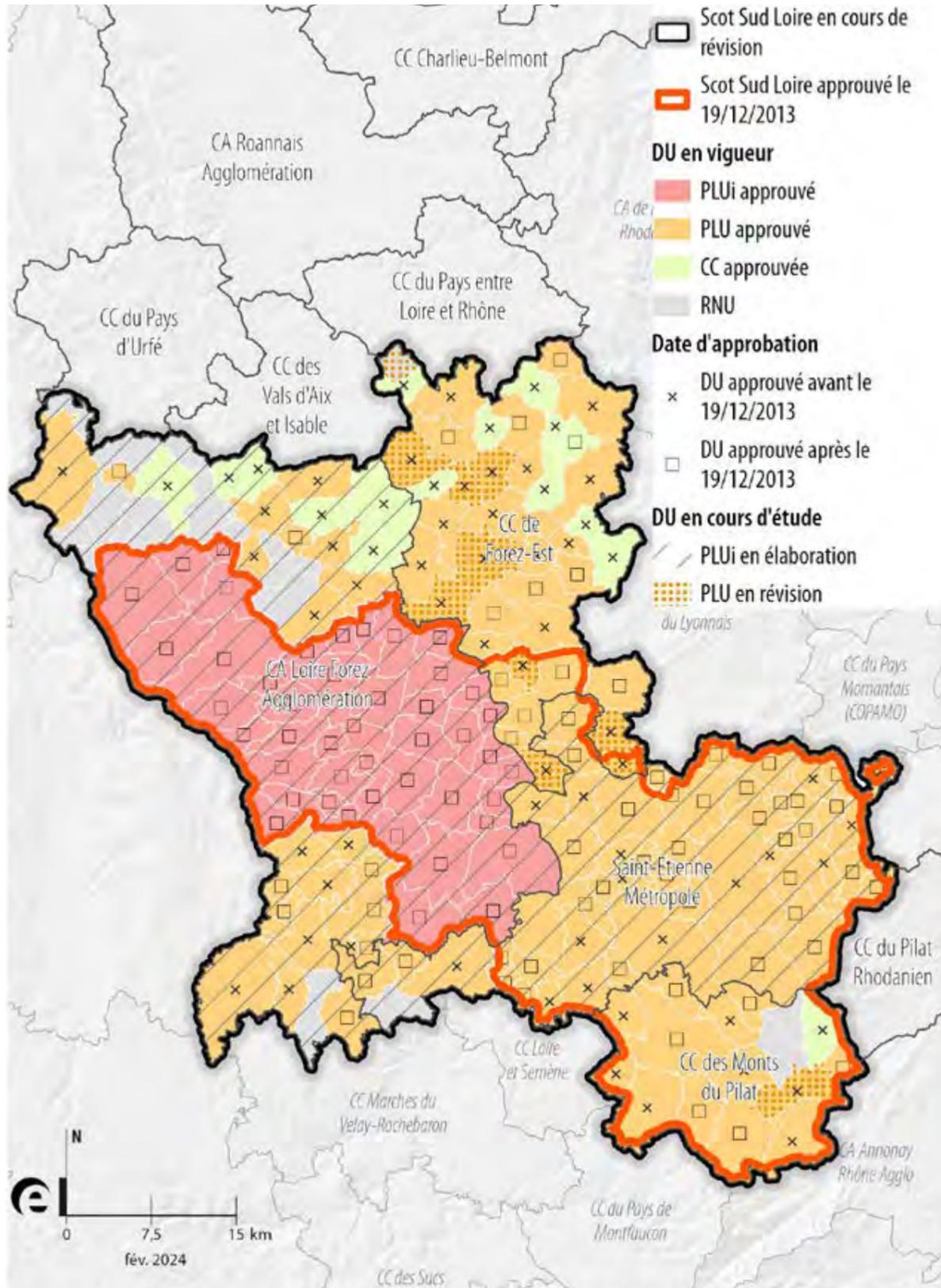
Forez-est :

- L'agrandissement de l'espace commercial à Civens (« Intermarché »)

ACTION JUDICIAIRE :

- Recours gracieux auprès de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds pour un permis d'aménager et un permis de construire autorisés sur le site du « Colombier »,
- Recours gracieux auprès de la commune de Saint-Priest-en-Jarez pour un permis de construire autorisés sur le site du « Léo Lagrange ».

ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME AU 01/01/24



Sources : DDT 42, Observatoire partenarial de l'artificialisation des sols et de la planification, epures

AB - 01/053

Les outils de prospective et de coordination : la question des échelles

La loi Climat et Résilience fait du Scot un des outils majeurs de mise en œuvre territoriale des politiques publiques de lutte contre le changement climatique qu'il s'agisse de leurs causes ou de leurs conséquences.

De ce fait, la bonne compréhension de notre capacité à intervenir localement sur des changements pour lesquels les modèles sont construits à l'échelle planétaire est décisive.

Depuis 2021, Mines Saint-Étienne et l'Agence d'urbanisme epures ont un partenariat autour de la territorialisation du cadre des limites planétaires appliquées au territoire du Sud Loire. Ces travaux sont une base de réflexion renouvelée sur les enjeux, les défis auxquels les territoires sont confrontés. Epures, dans le cadre de son partenariat, initie des rencontres et des échanges entre la sphère scientifique et politique.

Ces travaux ont aussi donné lieu à un article dans la revue Techni-cité en décembre 2023.

Depuis 2021, Quentin Dassibat, doctorant co-encadré par Natacha Gondran professeure à l'école des Mines de Saint-Étienne et Fabrice Bardet, directeur de recherche à l'école de l'ENTPE, poursuit ses recherches sur la territorialisation des limites planétaires appliquées au Sud Loire. Ses travaux cherchent à montrer comment il est possible de mesurer les pressions anthropiques sur le cycle de l'eau à l'échelle du Sud Loire au regard des limites telles qu'elles sont définies dans le cadre international. Sa thèse se finalisera en 2024.

En parallèle, Antoine Giret, chercheur à l'École des Mines travaille sur la mesure de la limite planétaire liée à l'intégrité de la biosphère appliquée au Sud Loire.



Un échange croisé chercheurs/élus a été organisé fin 2023 rassemblant Christophe Bazile, David Fara, Natacha Gondran, Antoine Giret et Maud Marsauche, préparé et animé par epures. Ces échanges alimenteront un ouvrage collectif Gallimard coordonné par la FNAU sur les limites planétaires. La sortie de l'ouvrage est prévue pour le printemps 2024.

Ces premiers travaux d'analyse sur la territorialisation des limites planétaires au Sud Loire conduits en 2021 ont été valorisés dans le cadre du bilan annuel de l'environnement en France réalisé par le ministère de la transition écologique.



<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/la-france-face-aux-neuf-limites-planétaires/>

La participation

à la démarche inter-Scot en 2023

En 2023, la communauté technique de l'inter-Scot a poursuivi ses travaux avec les deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne. Elle s'est ainsi réunie à onze reprises en comité technique et à de nombreuses autres occasions pour travailler en groupe projet.

Cette année a été marquée par la révision du Chapitre Commun de l'inter-Scot, élaboré en 2006 puis modifié à la marge en 2013 du fait de l'élargissement de la démarche à trois Scot plus ruraux. Datant de plus de 10 ans, ces orientations communes nécessitaient donc une actualisation pour tenir compte des enjeux démographiques, climatiques et écologiques, de sobriété foncière (ZAN) et d'une organisation multipolaire renouvelée permettant notamment un développement économique moins concentré sur l'agglomération lyonnaise.

Les présidents des 12 Scot se sont ainsi réunis le 3 mai 2023 à Lyon pour échanger sur ces enjeux et défis, ce qui a permis aux Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne de proposer une nouvelle rédaction de ce document qui devrait être entérinée début 2024.

L'inter-Scot et les 2 Agences se sont également fortement mobilisés en 2023 sur la problématique de la démographie. Ils ont ainsi organisé le 29 novembre 2023, au siège de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon Confluence, un séminaire qui a réuni une soixantaine d'élus et partenaires de l'aire métropolitaine (Scot, Métropoles, Agglomérations, Communautés de communes, Départements, Région, chambres consulaires, ...) autour de la question « Quels choix et avenir des territoires, face aux projections démographiques ? ». Les experts Stephan Challier, Jean-François Léger et Gérard-François Dumont ont apporté leurs éclairages sur les apports et les limites des projections démographiques de l'INSEE, et leurs implications en matière d'aménagement du territoire.



Les supports de présentation de ce séminaire sont disponibles à cette adresse :

<https://drive.google.com/file/d/1LPMRufQYGmAQvG7YzvGDMeDA0Y2kI3c>



Réunion des Présidents des 12 Scot- 3 mai 2023

Pour en savoir plus sur les projections démographiques pour l'inter-Scot :

Rapport complet : https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2023/08/interscot_Omphale2023_V4.pdf

Fiches par Scot : https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2023/08/interscot_Omphale2023_V4_annexe.pdf

Suite à la réalisation en 2022 d'un socle méthodologique commun pour la réalisation des inventaires des zones d'activités économiques, l'inter-Scot s'est associé en 2023 au réseau des 4 Agences d'Urbanisme et aux établissements publics fonciers de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour réfléchir aux moyens de sensibiliser les EPCI sur l'optimisation de leurs zones d'activités. Une série de webinaires sera ainsi programmée sur ce sujet en 2024.

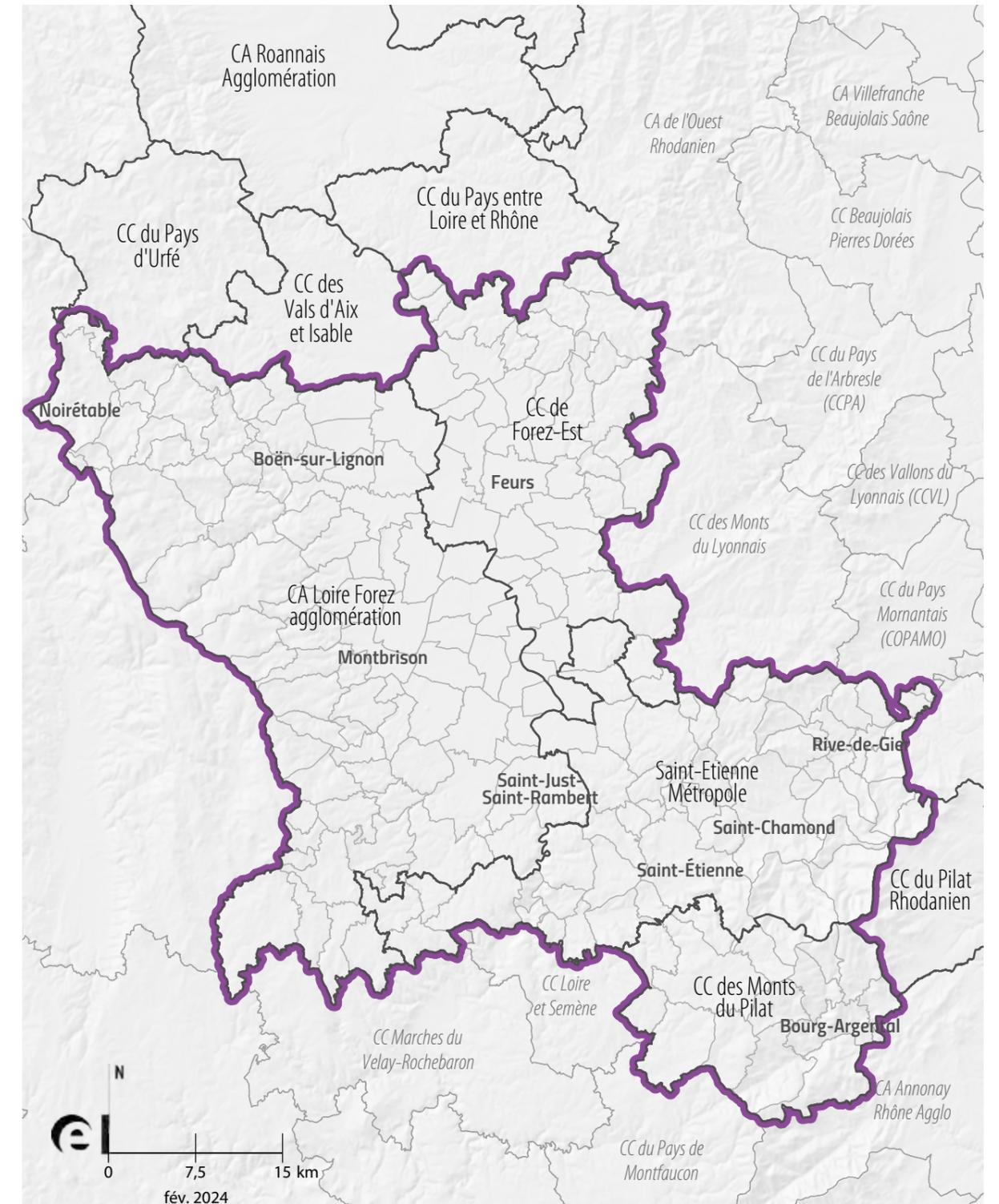
Comme chaque année, l'inter-Scot a travaillé sur un bulletin de veille (n°12) en matière d'urbanisme commercial. Publié fin 2023, il présente une analyse des dernières tendances de consommation et des stratégies des acteurs commerciaux, et contient le recensement des derniers projets commerciaux.

Bulletin de veille n°12 téléchargeable à cette adresse : https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2023/12/VeilleCommerce_n12_dec2023.pdf

Enfin, à l'invitation de la Région Hauts de France, Régis Chambe (président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) et Jérémie Tourtier (coordinateur de la démarche) se sont déplacés à Amiens le 8 juin 2023 pour présenter l'inter-Scot à un panel d'élus et de techniciens dans l'objectif de s'inspirer de ce modèle de coopération.

Périmètre, élus, équipe, ressources et budget

PÉRIMÈTRE DU SCOT SUD LOIRE



LES ÉLUS



Le bureau

installé en mars 2023, composé d'un Président et de 8 Vice-présidents.



Gilles THIZY
1^{er} Vice-président
Maire de Marcenod
Saint-Étienne Métropole



Bernard SOUTRENON
3^{ème} Vice-président
délégué à l'adaptation aux
changements climatiques
Conseiller Municipal
de Bourg-Argental
CC Monts du Pilat



Patrick LEDIEU
5^{ème} Vice-président
délégué aux documents
d'urbanisme et au commerce
Maire de Saint-Bonnet-
le-Château
Loire Forez agglomération



David FARA
7^{ème} Vice-président
délégué à la préservation des
espaces naturels et des paysages
Maire du Chambon-Feugerolles
Saint-Étienne Métropole

Christophe BAZILE
Président
Maire de Montbrison
Loire Forez agglomération



Pierre VERICEL
2^{ème} Vice-président
délégué à l'économie
Maire de Chazelles-sur-Lyon
CC Forez Est



François DRIOL
4^{ème} Vice-président
délégué aux mobilités
et déplacements
Maire d'Andrézieux Bouthéon
Saint-Étienne Métropole



Gérard DUBOIS
6^{ème} Vice-président
délégué à la concertation
territoriale et au tourisme
Maire de Veauche
CC Forez Est



Patrick BOUCHET
8^{ème} Vice-président
délégué à l'habitat
et aux formes urbaines
Maire de La Fouillouse
Saint-Étienne Métropole



Le comité syndical

composé de 29 membres titulaires et 29 membres suppléants.

Saint-Étienne Métropole

12 TITULAIRES	12 SUPPLEANTS
M. Gaël PERDRIAU	M. Jean-Luc DEGRAIX
M. Gilles THIZY	M. Robert KARULAK
M. Hervé REYNAUD	M. Gilbert SOULIER
M. Vincent BONY	M. Guy FRANCON
M. François DRIOL	M. Michel GANDILHON
Mme Sylvie FAYOLLE	Mme Christiane BARAILLER
M. David FARA	M. Christian SERVANT
M. Jean-Pierre BERGER	M. Denis BARRIOL
M. Christophe FAVERJON	M. André CHARBONNIER
M. Patrick BOUCHET	M. Charles DALLARA
M. Pascal GONON	M. Jean-Philippe PORCHEROT
M. Philippe DENIS	M. Jean-Claude FLACHAT

Loire Forez agglomération

8 TITULAIRES	8 SUPPLEANTS
M. Christophe BAZILE	M. Pierre GIRAUD
Mme Simone CHRISTIN-LAFOND	M. Alain LAURENDON
M. Patrick LEDIEU	M. Pierre-Jean ROCHETTE
M. Patrick ROMESTAING	M. Jean-Paul FORESTIER
M. Olivier JOLY	M. Yves MARTIN
M. Valéry GOUTTEFARDE	M. Eric LARDON
M. Marc ARCHER	M. Georges THOMAS
Mme Claudine COURT	M. Julien DEGOUT

Communauté de Communes de Forez-Est

8 TITULAIRES	8 SUPPLEANTS
M. Gilles DUPIN	M. Patrick MATHIEU
M. Pierre VERICEL	M. Jacques DE LEMPS
M. Claude MONDESERT	M. Jean-François RASCLE
M. Christian DENIS	M. Julien DUCHE
M. Christian MOLLARD	M. Jean-Baptiste ACHARD
M. Sébastien DESHAYES	M. Pierre SIMONE
M. Robert FLAMAND	M. Bruno COASSY
M. Gérard DUBOIS	Mme Ghislaine DUPUY

Communauté de Communes des Monts du Pilat

1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
M. Bernard SOUTRENON	M. Denis THOUMY



L'équipe technique du Scot Sud Loire

Porté par un syndicat mixte rassemblant 4 EPCI, le Scot Sud Loire est administré par une équipe de trois agents.

Cette gestion administrative s'articule autour de trois axes principaux :

- Vie institutionnelle, budgétaire et comptable
- Révision et mise en œuvre du document d'urbanisme
- Veille réglementaire, partenariats territoriaux et animation des instances d'échanges politiques et techniques

Depuis sa création, le Scot Sud Loire associe l'Agence d'urbanisme epures à l'élaboration de ses diagnostics et de ses documents cadres. Cette association se trouve formalisée dans une convention de partenariat pluriannuel qui mobilise plus du tiers des ressources du syndicat.



Pascale FRECON

Responsable administrative

Courriel : p.frecon@scot-sudloire.fr

Laurent DRILLON

Responsable urbanisme

Issu de la filière ingénierie du bâtiment, Laurent Drillon a pratiqué l'urbanisme opérationnel et réglementaire dans une petite ville, ce qui l'a amené à appréhender les sujets complexes de l'aménagement du territoire et la mise en cohérence des différentes politiques publiques en la matière. Ces sujets l'ont naturellement conduit à s'intéresser à l'évolution du territoire dans un contexte de bouleversement climatique et l'a amené à travailler pour le syndicat mixte du Scot Sud-Loire

Courriel : l.drillon@scot-sudloire.fr

Philippe POURTIER

Directeur

En charge du développement urbain et de la gestion des communes de diverses strates depuis quinze ans, Philippe Pourtier accompagne élus et équipes territoriales pour faire face aux conséquences locales des crises. Le goût du débat politique décentralisé, de la résolution des conflits et de l'anticipation par la planification l'ont amené à s'engager au service du Scot Sud Loire.

Courriel : p.pourtier@scot-sudloire.fr

Tél : 06 73 53 33 29

LES BUDGETS DU SYNDICAT MIXTE, 2018-2024

CA 2023 et BP 2024 Scot Sud Loire – 16 février 2024

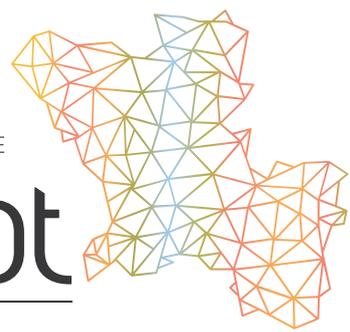
	CA 2023 – 31/01/24	BP 2024	2022	2021	2020	2019	2018
Dépenses de fonctionnement	575 137,72 €	749 000,00 €	531 533,01 €	477 742,60 €	412 313,25 €	402 507,45 €	562 380,37 €
Frais de personnel	159 645,85 €	184 000,00 €	164 365,39 €	159 823,51 €	157 076,58 €	156 866,21 €	154 958,40 €
Mise à disposition Pascale + convention	55 940,56 €	57 000,00 €	54 462,35 €	52 638,28 €	51 401,32 €	51 621,91 €	51 787,18 €
Frais à caractères généraux	106 951,17 €	91 438,00 €	94 460,56 €	88 693,16 €	67 671,44 €	94 984,91 €	106 547,58 €
Subvention epures	92 527,00 €	92 802,00 €	92 259,66 €	92 242,94 €	93 004,01 €	91 000,81 €	237 000,00 €
AMO Juridique BLT		38 760,00 €					
Dotation aux amortissements	160 073,14 €	199 000,00 €	125 985,05 €	84 344,71 €	43 159,90 €	8 033,61 €	12 087,21 €
Virement à section d'investissement		86 000,00 €					
Recettes de fonctionnement	652 044,67 €	749 000,00 €	607 372,94 €	643 512,39 €	721 615,64 €	702 829,39 €	721 121,45 €
Reprise de résultat de fonctionnement		96 911,47 €	4 671,10 €	146 094,05 €	182 668,14 €	158 741,08 €	174 156,45 €
Participation EPCI	595 000,00 €	595 000,00 €	595 000,00 €	493 000,00 €	493 000,00 €	493 000,00 €	493 000,00 €
DGD	55 000,00 €	55 000,00 €	2 935,00 €	3 470,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	53 000,00 €
Produits divers de gestion	2 044,67 €	2 088,53 €	4 766,84 €	948,34 €	947,50 €	1 088,31 €	965,00 €
Dépenses d'investissement	195 045,76 €	57 090,00 €	309 836,27 €	383 889,14 €	324 714,10 €	194 447,20 €	4 218,87 €
Solde d'exécution d'investissement			136 098,69 €	163 208,34 €	117 653,80 €		
Divers investissements	1 765,20 €		4 360,80 €	685,20 €	10 834,80 €	660,00 €	4 218,87 €
Subvention epures	193 280,56 €		119 910,00 €	198 200,00 €	165 425,50 €	193 787,20 €	
Etudes Environnement		38 090,00 €	49 466,78 €	21 795,60 €	30 800,00 €		
Paysage		19 000,00 €					
Concertation		- €					
Recettes d'investissement	213 670,17 €	287 350,78 €	288 861,08 €	247 790,45 €	161 505,76 €	76 793,40 €	72 710,95 €
Solde d'exécution d'investissement			161 098,69 €	163 208,34 €	117 653,80 €	68 492,08 €	58 574,25 €
Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068)	53 597,03 €	2 350,78 €					
Amortissement	160 073,14 €	199 000,00 €	125 985,05 €	84 344,71 €	43 159,90 €	8 033,61 €	12 087,21 €
Virement de la section de fonctionnement		86 000,00 €					
FCTVA			1 777,34 €	237,40 €	692,06 €	267,71 €	2 049,49 €
Solde de fonctionnement	76 906,95 €	- €	75 839,93 €	165 769,79 €	309 302,39 €	300 321,94 €	158 741,08 €
Solde d'investissement	18 624,41 €	230 260,78 €	-20 975,19 €	-136 098,69 €	-163 208,34 €	-117 653,80 €	68 492,08 €
Résultat de fonctionnement antérieur	22 355,30 €						
Résultat d'investissement antérieur	-20 975,19 €						
DÉPENSES TOTALES	770 183,48 €	806 090,00 €	680 270,59 €	698 423,40 €	619 373,55 €	528 462,57 €	508 024,99 €
RECETTES TOTALES	865 714,84 €	1 036 350,78 €	735 135,33 €	728 094,50 €	765 467,60 €	711 130,71 €	735 258,15 €



SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot

SUD LOIRE



mai 2024